


LE RÔLE DU FEM
à l'heure où s'imposent
des changements
porteurs

Énoncé de vision de M^{me} Naoko Ishii,
directrice et présidente du FEM





Nous devons trouver des solutions plus audacieuses et innovantes pour faire face aux enjeux de notre environnement mondial.

En ma qualité de nouvelle directrice et présidente du Fonds pour l'environnement mondial, je voudrais vous présenter ma vision de l'action du FEM, en espérant qu'elle aidera nos partenaires à s'engager dans une voie qui contribuera à accroître l'impact produit. Au fil des années à venir, je travaillerai avec les parties prenantes à la recherche de meilleurs moyens de renforcer notre action sur les grands thèmes stratégiques qui me paraissent essentiels au succès du FEM.

Objectifs

DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT MONDIAL

La décennie qui commence est porteuse de défis sans précédent dans l'histoire de l'humanité. La capacité de charge de plusieurs des écosystèmes du monde a déjà été atteinte, voire dépassée. Dans dix ans, la planète comptera vraisemblablement 700 millions d'habitants et un milliard de consommateurs issus des classes moyennes de plus, et la production économique aura probablement augmenté de 50 %. Face à de telles pressions, le renforcement des stratégies de protection de l'environnement ne suffira pas, et le FEM dont donc se doter des outils qui lui permettront de promouvoir des changements aux effets transformateurs. Nous devons adopter une vision du monde futur en vertu de laquelle : 1) les citoyens seront conscients des liens fondamentaux entre environnement et développement, et tous les États auront intégré à leurs mécanismes décisionnels les contraintes liées aux

ressources naturelles ; 2) la valeur du capital naturel sera reconnue dans le processus de prise de décision et l'évaluation des progrès ; 3) tous les secteurs-clés — collectivités locales, administrations nationales, secteur privé, organisations de la société civile et peuples autochtones — seront conscients du rôle qu'ils doivent jouer dans l'élaboration et l'application de solutions nouvelles ; 4) des traités internationaux efficaces et équitables sur l'environnement seront mis en œuvre pour atteindre les objectifs et les cibles fixées ; 5) des ressources adéquates seront mobilisées et investies aux fins de programmes élaborés à la lumière des enseignements tirés des échecs et des succès passés. Tels doivent être nos buts.



Vision

DE L'INSTITUTION

Le FEM est particulièrement bien placé pour aider à la bonne gestion du patrimoine environnemental mondial. Ces vingt dernières années, il a accumulé une expérience et des connaissances inestimables, s'est employé avec une détermination accrue à promouvoir l'innovation, a renforcé et élargi le réseau des Entités d'exécution et a confirmé sa légitimité politique en tant que mécanisme facilitant

l'application des principales conventions multilatérales sur l'environnement. Fort de ces acquis, le FEM exerce une influence et détient des capacités sans égales lui permettant de jouer un rôle de premier plan dans l'élaboration et la mise en œuvre de solutions audacieuses en réponse aux problèmes environnementaux mondiaux. Son rôle s'articule principalement autour des grands axes suivants :



Le FEM doit continuer à plaider la cause du patrimoine environnemental mondial

Notre message principal est clair : le développement et l'environnement sont indissociables ; ils dépendent l'un de l'autre. La santé humaine, l'alimentation, l'énergie, les ressources en eau et, à terme, le développement durable en général, dépendent entièrement de la santé des écosystèmes. Pourtant, force est de constater que ces visions ne sont pas encore pleinement intégrées, et que leur adoption se heurte toujours à des obstacles de taille chez les décideurs. C'est ici que le FEM doit intervenir, en prenant fait et cause pour le patrimoine environnemental mondial. Pendant 150 ans, s'est jouée dans le bassin du Danube une véritable tragédie écologique, jusqu'à ce que le FEM entreprenne de réparer les graves dégâts causés à l'environnement de ce fleuve long de 2 780 kilomètres qui traverse 19 pays, dont beaucoup sont issus de l'ancien bloc soviétique. Il aura fallu 15 ans et la mise en œuvre d'un vaste programme pluridisciplinaire pour faire du bassin du Danube un exemple de référence en matière de gestion intégrée des bassins fluviaux. Le FEM aura surtout permis de créer un espace de dialogue régional là où régnait jusqu'alors la méfiance, contribuant ainsi à renforcer la stabilité politique de toute la région du Danube. Je veillerai à ce que le FEM mette pleinement à profit cette capacité à fédérer pour associer à ses interventions l'ensemble des acteurs concernés et créer un environnement propice à l'adoption de décisions constructives de nature à contrer des tendances destructives et à promouvoir des changements durables fondés sur la confiance mutuelle.

Le FEM doit conserver sa capacité d'innovation

Depuis sa création, le FEM a pour mission d'encourager l'innovation. Il doit continuer à promouvoir avec vigueur des solutions innovantes aux effets bénéfiques sur l'environnement mondial. Il doit mettre à profit ses ressources et son réseau pour favoriser l'intégration de démarches novatrices à la conception des politiques et programmes, de manière à en encourager l'adoption rapide et la transposition à plus grande échelle. Pour être crédible, le FEM doit systématiquement faire preuve d'excellence technique et s'appuyer sur une expérience reconnue au niveau international. Il doit impérativement être renforcé pour continuer à jouer un rôle de premier plan quant au traitement des connaissances relatives à la bonne gestion des biens environnementaux à caractère mondial.



Le FEM doit rester le partenaire privilégié des actions de protection de l'environnement mondial

Son succès sera fonction de sa capacité à nouer avec ses partenaires, le secteur privé, la société civile, la communauté scientifique et les Entités d'exécution des relations de confiance et des partenariats productifs et porteurs. Les Entités d'exécution ont été à l'origine d'un flux régulier d'idées novatrices, et les pays bénéficiaires ont renforcé leur engagement politique et ont vu leurs capacités s'améliorer sensiblement. Pour autant, il reste encore beaucoup à faire. Nous devons notamment veiller à ce que les coûts de transaction, à l'échelle du réseau du FEM, n'augmentent pas dans des proportions telles que le recours au FEM ne serait plus une option intéressante. Le moment est venu pour les pays bénéficiaires d'exiger de leurs partenaires qu'ils relèvent au maximum le niveau de leurs engagements, recherchent des synergies et s'emploient à promouvoir des interventions porteuses d'avantages multiples. Le FEM appuiera leurs efforts en ce sens.

Le FEM doit conserver son rôle de catalyseur face à l'évolution de l'architecture du financement de l'action environnementale

Pour favoriser des changements porteurs de transformations dans le domaine de l'environnement mondial, les secteurs public et privé doivent inventer de nouveaux modes de coopération. Le FEM peut jouer un rôle moteur en la matière, en finançant les risques que les entreprises prennent en investissant sur des marchés innovants comme celui du carbone. Il peut aussi aider certains secteurs industriels à se procurer auprès de producteurs certifiés une proportion croissante des produits de base dont ils ont besoin. Ainsi, le FEM a financé un projet qui a permis de doubler les approvisionnements en cacao certifié utilisés par l'industrie agroalimentaire et chocolatière, tout en assurant aux producteurs locaux des rendements financiers très importants. En collaborant de manière plus étroite avec le secteur privé, le FEM peut appuyer des initiatives originales et jouer un rôle de premier plan dans le domaine du financement de l'action environnementale. En particulier, l'architecture du financement de l'action climatique évolue rapidement, avec la création du Fonds vert pour le climat. La communauté internationale doit pouvoir disposer d'un ensemble homogène d'options parmi lesquelles elle pourra sélectionner les technologies les mieux adaptées, les mettre à l'essai et les transposer à plus grande échelle au moyen d'investissements de grande ampleur. Dans le cadre de ces différentes options, le FEM peut jouer un rôle essentiel lors des toutes premières phases du processus de transfert de technologies. Ce faisant, il doit s'employer à attirer de nouveaux partenaires capables de valoriser le potentiel des pays bénéficiaires.

Principes

SOUS-TENDANT L'ACTION DU FEM



Pour mériter la confiance dont il a besoin pour conserver son rôle de chef de file dans la protection de l'environnement mondial, le FEM doit adhérer à des principes qui visent à renforcer la confiance et à obtenir des résultats. Je m'engage en conséquence à diriger l'action du FEM dans le respect d'un ensemble de principes propres à assurer la réalisation de ces objectifs.

Direction collégiale et communication efficace

Pour être à même de promouvoir des changements aux effets transformateurs, le FEM doit impérativement communiquer de manière continue et efficace afin de faire connaître sa vision, sa stratégie et son action, ce qui suppose de renforcer les alliances existantes entre les partenaires membres du réseau du FEM et de bâtir des liens de confiance plus solides avec les Secrétariats des conventions multilatérales sur l'environnement dont le FEM facilite l'application. Pour mobiliser des financements et encourager l'innovation, nous devons nous appuyer sur des partenariats solides qui doivent néanmoins faire leurs preuves sur le terrain au travers de résultats concrets.

Adhésion des pays

Je suis profondément convaincue que l'adhésion des pays est une des clés du succès des interventions du FEM, et je m'efforcerai de promouvoir et d'améliorer les programmes engagés à l'initiative des pays afin que l'Institution puisse contribuer à inscrire les enjeux environnementaux au cœur



des plans de développement, rechercher des synergies et favoriser la transposition à grande échelle des solutions les plus probantes. Nous devons veiller à ce que les enseignements qui se dégagent de l'action du FEM soient diffusés auprès de tous les pays.

Des interventions résolument axées sur l'obtention de résultats

L'approche axée sur les résultats, qui est profondément ancrée dans la culture du FEM, doit être connue et reconnue, et des initiatives importantes ont été engagées en ce sens. Nous devons désormais nous employer avec encore plus d'ardeur à convaincre nos partenaires potentiels qu'investir dans le FEM est la manière la plus rentable de protéger le patrimoine environnemental

mondial. Je m'attacherai, en concertation avec le Conseil, à évaluer de manière plus précise l'impact des interventions du FEM sur l'environnement mondial.

Une organisation resserrée et efficace

Pour répondre aux besoins de tous les pays membres, nous devons nous appuyer sur une organisation efficace aux objectifs clairement définis. Je veillerai à ce que le Secrétariat repose sur une structure resserrée, sans pour autant perdre de son efficacité. Alors que le FEM s'emploie à transposer à grande échelle et à pérenniser les acquis de ses projets et programmes, nous devons renforcer le mécanisme de gestion par les résultats et l'initiative de gestion des connaissances.

Le FEM en 2020 et au-delà

Je crois que le FEM est particulièrement bien placé pour catalyser les transformations qui lui permettront d'inverser les tendances alarmantes observées à l'heure actuelle dans le domaine de l'environnement mondial. Cependant, la protection du patrimoine écologique mondial, qui constitue l'objectif premier du FEM, ne figure pas toujours au rang des priorités politiques internationales. De plus, la prolifération des fonds brouille les cartes sur la scène financière internationale. Les pressions qui s'exercent sur le budget des pays développés persisteront dans l'avenir prévisible. Bien que le FEM ait à son actif des résultats satisfaisants,

ces pressions l'obligent aujourd'hui plus que jamais à définir clairement la voie qu'il entend suivre, tant à l'approche de la sixième reconstitution de ses ressources que pour 2020 et au-delà. Pour permettre au FEM de jouer son rôle unique dans ce contexte difficile, j'ai lancé un processus d'élaboration, pour l'Institution, d'une stratégie à long terme. J'espère que cette stratégie pour le FEM en 2020 sera une source d'inspiration et conduira à l'établissement d'un cadre cohérent du travail que le FEM doit mener auprès des États membres et de leurs partenaires afin d'atteindre notre objectif commun : la préservation de la planète.





FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL
POUR INVESTIR DANS NOTRE PLANÈTE

www.theGEF.org